

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne WOLF

N° CP/2013/622 - Jeunesse - Animateurs - 3322
Participation à l'animation jeunesse dans les territoires
(ingénierie jeunesse)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2013-2015 à conclure entre la communauté de communes de la Basse Zorn et le Département
- décide dans le cadre du renouvellement du CTJ, d'attribuer à la communauté de communes de la Basse Zorn une subvention de 10 000 € au titre de l'ingénierie jeunesse, conformément au tableau annexé n° 1
- décide de reconduire pour 2013 avec l'Association "Porte ouverte" à STRASBOURG la convention de cofinancement d'un poste d'animateur jeunes arrivée à échéance le 31 décembre 2012, convention à établir selon le modèle approuvé par délibération n° CP/2010/309 du 12 avril 2010, et décide à ce titre d'attribuer à l'Association "Porte ouverte" une subvention de 15 245 €, conformément au tableau annexé n° 2.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ce contrat et cette convention.

Ces subventions seront versées en deux fois aux bénéficiaires : un acompte de 80 % après signature du CTJ et de la convention financière ; le solde après accord du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-80100-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/09/13